

REGLEMENT

Association des
Croisades d'UNNORD
Edition 2014

25 JUIN 2013

Thème : L'EXIL

PRESIDENT :

Maxime TOSOLINI

RESOINSABLE SCENARIO :

Benjamin MAYER

Article 1- Présentation et organisation

L'association de loi 1901 Les Croisades d'Unnord, ci-après désigné « l'organisateur », dont le siège est situé au 13 rue de Toul 59000 Lille, représenté par M. Maxime TOSOLINI en qualité de Président, organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat ou de paiement quelconque, ci-après « concours scénario ». Ce concours scénario est consacré au jeu de rôle. Il porte sur la rédaction d'un scénario, conçu comme intrigue jouable par des Joueurs sous l'autorité d'un Maître de Jeu aux sens usuels prêtés à ces termes. Aucune restriction n'est imposée ni sur le genre, ni sur les jeux.

L'organisateur délègue la logistique du concours à une personne: le responsable scénario.

Le responsable scénario a pour entre autre fonction de réceptionner les scénarios soumis au concours scénario. Il en vérifie la validité les règles données en article 3, les anonymise et les fait parvenir au jury et au comité de lecture. Il est chargé de la communication entre l'organisateur et les participants, l'organisateur et le jury, ainsi que l'organisateur et le comité de lecture.

Le responsable scénario est désigné parmi les membres du Bureau de de l'association « Les Croisades d'Unnord » et il ne peut participer au concours, ni au jury.

Le responsable scénario du concours 2014 est Benjamin MAYER.

Le Jury est chargé de lire les participations, de les évaluer. Il se réunira le matin du premier jour de la convention pour délibérer et désigner les scénarios gagnant du concours scénario. Cette délibération se fera sous la direction d'un président de jury élus parmi et par ses membres. Le jury est indépendant et juge dans l'anonymat.

Le comité de lecture est composés de membre des Croisades d'Unnord est a pour charge de déterminé les scénarios qui seront joués lors de la convention, sachant que tous scénario primé par le jury sera joué lors de la convention a moins d'un défaut de Maître de Jeu.

Article 2- Déroulement

Le thème du concours scénario pour l'édition 2014 est : L'EXIL

Le concours scénario sera clos le 20 Mars 2014 à 21h00, heure française métropolitaine. Les textes reçus après cet instant seront hors-concours.

Article 3 – Participation

La participation à ce concours scénario est gratuite et sans obligation d'achat.

Pour participer au concours scénario, le participant doit envoyer son œuvre dans les délais impartis par courriel à l'adresse suivante: **croisadesdunnord-anim@hotmail.fr**

Le participant doit également indiquer ses coordonnées complètes dans le corps du courriel: nom, prénom, adresse postale et adresse courriel qui servira à l'envoi des lots. Les envois par tous modes d'acheminements autres que ceux prévus au présent règlement ne seront pas pris en compte et déclarés nuls.

L'envoi de documents implique l'acceptation, à titre gratuit, par l'auteur de leur libre utilisation par l'organisateur. La participation à ce concours implique l'accord de l'auteur, ou des parents de l'auteur pour les mineurs, à signer l'autorisation de reproduction.

Toute information personnelle indispensable pour la participation au concours scénario et communiquée par le participant au moment de son inscription et dont il apparaîtrait qu'elle serait manifestement incohérente ou fantaisiste, pourra entraîner la nullité de la participation du dit participant sur la décision du responsable scénario. L'envoi d'un scénario vaut participation ; la date de l'envoi électronique fait foi.

Les textes envoyés par les participants doivent être exclusivement rédigés en français et n'avoir jamais été publiés. Les traductions ne sont pas admises. Les copies, même partielles, sont interdites. La participation au

concours scénario implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, ci-après désigné « le règlement », dans son intégralité, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables en France.

L'œuvre doit comporter les parties suivantes:

- un résumé du scénario en moins de 1500 signes
- le scénario devant comporter moins de 70000 signes
- de six personnages joueurs dont le descriptif comportera moins de 4000 signes
- de la présentation des caractéristiques propre aux personnages joueurs
- d'un descriptif des personnages non joueurs principaux comportant au plus 3000 signes pour chaque
- d'un descriptif des lieux principaux de l'intrigue ne dépassant pas les 3000 signes chacun
- d'un descriptif du monde de jeu comportant un maximum de 4000 signes

Les annexes ne peuvent excéder 20 pages au format A4, il sera admis que toutes productions autres que celles-ci dessus nommées soit des annexes.

Les formats autorisés sont les formats .doc et .odt, les œuvres ne devant être envoyées que sous la forme d'un fiché unique. Les textes envoyés ne respectant pas ces contraintes ne seront pas acceptés, c'est-à-dire qu'ils ne seront pas transmis au Jury et comité de lecture par le responsable scénario. Les décisions du responsable scénario à ce sujet sont souveraines et irrévocables.

Chaque auteur et participant recevra, suite à l'envoi de son scénario, un courriel de confirmation de la bonne réception de sa participation.

Chaque auteur a la possibilité de faire concourir plusieurs scénarios, dans la mesure où chaque scénario de sa production est individuellement en adéquation avec le présent règlement. Chacun de ses scénarios devra néanmoins faire l'objet d'un envoi individuel par courriel.

Le responsable scénario, les membres du Bureau, du comité de lecture ainsi que les membres du jury ne peuvent participer au concours scénario.

Article 4 – Désignation des gagnants

Les scénarios gagnants seront sélectionnés par le Jury qui en retiendra 3 évalués selon les critères suivants :

- Bases du scénario
- Implication des PJ
- Exploitation du thème
- Exploitation et respect de l'univers
- Appréciation globale du Jury

La décision du jury est souveraine et irrévocable, aucune réclamation quant au choix exercé ne sera admise. Le comité de lecture utilisera les mêmes critères pour déterminer les scénarios joués lors de la convention.

Article 5 – Cas de force majeure – Fraude

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, le concours scénario devait être modifié, écourté ou annulé.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable des problèmes postaux ou internet pouvant intervenir pendant la durée du concours.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à des addendum ou avenants au présent règlement. Ceux-ci n'altéreront cependant en aucun cas les éléments fondamentaux du présent règlement. Ils seront systématiquement mis à disposition sur le site internet de l'organisateur.

Les organisateurs se réservent le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Ils ne sauraient toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant de s'inscrire puis de participer au concours scénario sous un ou des prêtes-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant s'inscrire et participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

En cas de manquement de la part d'un Participant, les organisateurs se réservent la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

Article 6 – Propriété et utilisation

Chaque participant reste propriétaire et unique responsable de son scénario. L'organisateur du concours scénario s'engage à n'utiliser les copies de ce scénario que dans le cadre défini par le présent règlement ; les copies des scénarios ne seront pas retournées à leurs auteurs au terme du concours.

Les participants sont libres de déposer leurs œuvres à tout organisme de protection des droits d'auteurs. Ils ne sont pas obligés de le faire pour participer au concours.

Les participants, par la transmission de leurs scénarios, s'engagent sur l'honneur qu'ils sont bel et bien les auteurs des œuvres envoyées. Du seul fait de leur participation, les candidats garantissent l'organisateur, les partenaires et le jury contre tous recours éventuels de tiers en ce qui concerne l'originalité des textes présentés.

La participation au concours implique l'accord plein et entier sur l'acceptation de toutes les clauses du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats, ni au retour de documents. Les participants s'engagent, lors de leur inscription, à ne pas céder les droits de leur œuvre à un tiers, endéans la période du concours.

Article 7 – Données nominatives

Les Participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre de ce concours scénario sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Lesdites coordonnées recueillies dans le cadre du présent concours scénario seront utilisées conformément aux dispositions de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978. En application de l'article 27 de cette même loi, chaque Participant a un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant. Chaque Participant peut exercer ce droit par simple lettre envoyée à :

A l'intention de l'association Les Croisades d'Unnord
HEI 13 rue de Toul 59000 Lille

Article 8 – Dépit et consultation du règlement

Il est possible de consulter et d'imprimer le Règlement sur le site des Organismes.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée par le responsable scénario. De ce fait, toute modification du jeu ne peut donner lieu à un quelconque dédommagement. Les contestations ne sont recevables qu'avant l'annonce des résultats.

Tout différent né à l'occasion du concours scénario devra en priorité être réglé à l'amiable. Dans l'hypothèse inverse, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Lille. Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu les soumet obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du concours ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci, ce sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister

END
